



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 045-214500498-20230912-D2023091203-DE

Conseil Municipal

Délibération numéro 2023091203

Date de la
convocation
08.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
08.09.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, François DAUBIN, Yann GOLLION, Ilona BERNY-VILFROY, Catherine FOUCAULT, Sylvie VUILLET, Christian AMEUR.

Nombres de
membre

Absente donnant pouvoir: Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Aurélie DAUBIN à François DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12

Absentes excusées: Gilberte BADAIRE, Aurélie BLOT, Sophie THIRET épouse ALLION.

Délibération
2023091203

Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service de l'assainissement collectif année 2022

Pour 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération qui permet d'informer les usagers du service,

Après s'être fait présenter le RPQS de l'assainissement collectif au titre de l'année 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte ce rapport qui sera joint à la présente délibération et consultable en Mairie ainsi que sur le site www.services.eaufrance.fr.

*Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Jean-Claude TONDU.*



*Le Secrétaire de séance,
Ilona BERNY-VILFROY,
Conseillère municipale.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>